

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 17
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0

Extinction de l'éclairage public (Délibération n°30.03.2023.01)

Monsieur le Maire explique que le 31 mars 2023, la période d'expérimentation de l'extinction l'éclairage la nuit sera terminée. Il est nécessaire de monter un groupe de travail afin de faire un bilan et de définir les modalités horaires de l'extinction de façon permanente. Une réunion de travail est donc prévue. Monsieur le Maire fait un bilan des retours de l'enquête.

A compter du 1^{er} avril 2023 et jusqu'au 4 mai 2023, l'éclairage public sur la commune est éteint de 22h30 à 6h00 sur l'ensemble du territoire. Les nouvelles modalités horaires permanentes seront validées en conseil municipal du jeudi 4 mai 2023.

**Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023**

**Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 17
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0

COMPTE DE GESTION 2022 (Délibération n°30.03.2023.02)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-31, L2343-1 et L2343-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu les décisions modificatives approuvées par le Conseil Municipal au cours de l'exercice 2022 ;

Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire, expose à l'assemblée délibérante le compte de gestion présenté par la trésorière de Billom et informe qu'il est égal au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte de gestion de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 809 769.67 €	264 690.17 €
Recettes	3 263 054.58 €	496 976.09 €
Résultat de l'exercice	453 284.91 €	232 285.92 €
Résultat reporté	919 345.39 €	996 443.89 €
Affectation du Résultat	300 000.00 €	
Résultat de clôture	1 072 630.30 €	1 228 729.81 €

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023

Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Suffrages exprimés : 22

Résultats :
POUR : 16
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Délibération n°30.03.2023.03)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-31, L2343-1 et L2343-2 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;
Vu les décisions modificatives approuvées par le Conseil Municipal ;

Monsieur Robert BODEVIN, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée délibérante le compte administratif 2022 de la commune de Vertaizon.

Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire, se retire de la salle du conseil municipal et ne prend pas part aux débats et au vote du compte-administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 809 769.67 €	264 690.17 €
Recettes	3 263 054.58 €	496 976.09 €
Résultat de l'exercice	453 284.91 €	232 285.92 €
Résultat reporté	919 345.39 €	996 443.89 €
Affectation du Résultat	300 000.00 €	
Résultat de clôture	1 072 630.30 €	1 228 729.81 €

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023

Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 17
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0

Affectation des Résultats (Délibération n°30.03.2023.04)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-31, L2343-1 et L2343-2 ;

Vu le compte administratif de l'exercice de 2022 de la commune de Vertaizon,

Un excédent de clôture de fonctionnement : 1 072 630.30 €

Un excédent de clôture d'investissement : 1 228 729.81 €

Un Reste à réaliser en dépense de : 544 300.00 €

Un Reste à réaliser en recette de : 108 924.00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation complémentaire en réserve (recettes investissement 1068) : 300 000.00 €

Une recette de fonctionnement (article R002) : 772 630.30 €

Une recette d'Investissement (article R001) : 1 228 729.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,

Fait à VERTAIZON, le 31 mars 2022

Le Maire,

Jean Jacques CAVALIERE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6

TAXES LOCALES 2023 (Délibération n°30.03.2023.05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-31, L2343-1 et L2343-2 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'article 75 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu l'article 252 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Vu les propositions de la commission des finances, en fonction du résultat attendu,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de taxes de la façon suivante pour l'année 2023 :

- Foncier Bâti : 41,48 % (1 212 046.00 €)
- Foncier Non Bâti : 139,90 % (87 997.00 €)
- Taxe d'habitation : 16.25 % (18 528.00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023

Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 17
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0

BUDGET 2023 (Délibération n°30.03.2023.06)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-31, L2343-1 et L2343-2 ;
Vu les propositions de la commission des finances ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	3 127 914.51 €	3 127 914.51 €
Fonctionnement	4 005 745.30 €	4 005 745.30 €

De précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023
Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (Délibération n°30.03.2023.07)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250.00 € à l'Harmonie de Vertaizon pour le renouvellement du matériel de musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De verser une subvention exceptionnelle de 250.00 € à l'harmonie de Vertaizon,
De prendre en charge en totalité l'achat de rideaux ignifugés suite à la demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Laïque de Vertaizon,

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023
Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AVANCE SUBVENTION D'EQUILIBRE A L'AMICALE LAÏQUE DE VERTAIZON (Délibération n°30.03.2023.08)

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite mettre en place une avance mensuelle de la subvention d'équilibre versée à l'Amicale Laïque de Vertaizon dans le cadre de la convention de partenariat entre l'association, La Ligue de l'Enseignement et la commune de Vertaizon. Cette convention a été validée en conseil municipal le 12 juillet 2022, par délibération n°1207202202.

Il est proposé, afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de l'association Amicale Laïque de Vertaizon de faire une avance des versements mensuels des mois de janvier à avril de chaque année de fonctionnement sur la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De verser cette avance mensuelle chaque année sur la durée de la convention de partenariat signée entre la commune de vertaizon, la Ligue de l'enseignement et l'Amicale Laïque de Vertaizon,

De pérenniser cette avance sur les conventions de partenariat suivantes,

De verser pour l'année 2023, à l'Amicale Laïque de Vertaizon la somme de 34 718.76 € en avril 2023 qui représente les versements mensuels de 8 679.69 € de janvier, février, mars et avril 2023.

De préciser que le montant de versement des années suivantes sera basé sur le montant du dernier versement de décembre de l'année n-1.

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,

Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023

Le Maire,

Jean Jacques CAVALIERE.

Clermont-Ferrand le,

27 mars 2023

à

Amicale Laïque de Vertaizon

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement

ÉCHÉANCIER 2023

Participation prévisionnelle 2023

156 986,00 €

Résultat 2022

- €

Solde :

156 986,00 €

Cent cinquante six mille neuf cent quatre-vingts six euros

Janvier	11 638,91 €
Février	11 638,91 €
Mars	11 638,91 €
Avril	13 563,25 €
Mai	13 563,25 €
Juin	13 563,25 €
Juillet	13 563,25 €
Août	13 563,25 €
Septembre	13 563,25 €
Octobre	13 563,25 €
Novembre	13 563,25 €
Décembre	13 563,27 €
Total	156 986,00 €

Fait à Clermont-Ferrand
le 27 mars 2023

Vu et pris connaissance le _____
Bon pour acceptation

Signature

Cachet et signature

Alain VASSORT



10 place de la Résistance 63910 VERTAIZON - Tél : 04.73

Email : alshvertaizon63@outlook.fr

N°SIRET : 77928560000010 - Code APE : 8891A

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le 31.03.2023

ID : 063-216304535-20230330-3003202308-DE

DUPLICATA

Mairie de Vertaizon

2 place de la Mairie

63910 VERTAIZON

A Vertaizon, le 22 mars 2023

ECHEANCIER SUBVENTION EQUILIBRE 2023

Subvention prévisionnelle 2023 : 87 401,86 €

Trop perçu année 2022 : 605,00 €

Solde subvention prévisionnelle 2023 : 86 796,86 €

Janvier	8 679,69 €
Février	8 679,69 €
Mars	8 679,69 €
Avril	8 679,69 €
Mai	8 679,69 €
Juin	8 679,69 €
Juillet	8 679,69 €
Août	8 679,69 €
Septembre	8 679,69 €
Octobre	8 679,69 €

Total	86 796,86 €
--------------	--------------------

Intitulé du Compte : AMICALE LAIQUE DE VERTAIZON		Crédit Agricole			
10 PLACE DE LA RESISTANCE		Vertaizon			
63910 VERTAIZON					
DOMICILIATION	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte		Clé RIB
Vertaizon	16806	03000	03314910001		41
IBAN : FR76	1680	6030	0003	3149	1000 141
Code BIC : AGRIFRPP868					

Membre de

FÉDÉRATION PUY-DE-DÔME



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6

TABLEAU DES EFFECTIFS 2023 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (Délibération n°30.03.2023.09)

Vu le code général de la Fonction publique et son article L.332-23 – 1°,
Un agent a été recruté dans le cadre d'un emploi aidé (CAE/CUI) pendant 15 mois. Ce contrat arrive à terme au 30 avril 2023. Afin de conserver le nombre d'agent nécessaire dans le service, il est proposé de créer ce poste pour une durée d'un an en tant qu'adjoint technique territorial. Le coût pour l'année complète serait de 30 533,76 € brut, cotisation patronales comprises.
Ce nouveau poste est créé pour une durée d'un an, à partir du 1^{er} mai 2023 pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De créer le poste d'adjoint technique territorial à temps complet, pour une durée d'une année à partir du 1^{er} mai 2023 ;

De préciser que le poste est créé pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, selon l'article L. 332-23 – 1°,

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023
Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire**.

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 6
CONTRE : 14
ABSTENTIONS : 3

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (Délibération n°30.03.2023.10)

Vu la délibération n°2302202302 créant la commission Ressources Humaines en date du 23 février 2023. Cette commission est composée de six membres : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU-AH-Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Maria PEIXOTO. Une place est attribuée à l'opposition. Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Yves BECHLER. Les membres de l'opposition proposent Madame Amalia QUINTON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De décider de ne pas retenir Madame Amalia QUINTON comme membre de la commission Ressources Humaines, Maintenir la proposition de Monsieur le Maire de retenir Jean Yves BECHLER,
De préciser que la délibération n°2302202302 s'applique à compter du 31 mars 2023, sans membres de l'opposition dans cette commission.

**Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023**

**Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire**.

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU-AH-Y, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Frédéric VITORIA, Boris COISSARD, Jean-Yves BECHLER.

Présente par procuration : Robert BODEVIN (procuration à Brigitte AUZEAU), Jean Louis RAMOS (procuration à Arnaud SERRANO), Magali URDICIAN (procuration à Frédéric VITORIA), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Amalia QUINTON (procuration à Jean Yves BECHLER), Sébastien DELGADO (procuration à Boris COISSARD).

Absent excusé : Denis GRUDET.

Absente : Nathalie DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Patrick PERRIN (21 voix POUR).

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 15

Suffrages exprimés : 21

Résultats :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

CREATION DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (Délibération n°23.02.2023.05)

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale Ressources Humaines et l'ensemble des membres qui les composent sont :

Jean Jacques CAVALIERE,
Catherine SOU-AH-Y,
Robert BODEVIN,
Cyril GONZALEZ,
Maria PEIXOTO,

Elle sera compétente sur les sujets suivants :

Sur le personnel communal
Les carrières et la formation,
La Santé
La Prévention et la Sécurité
L'organisation de la collectivité
Le dialogues Social

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Valide la création de la commission Ressources Humaines,
Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires,

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 23 février 2023

Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Suffrages exprimés : 23

Résultats :

POUR : 6

CONTRE : 14

ABSTENTIONS : 3

AVIS-MODIFICATION N°2 DU PLUH DE BILLOM COMMUNAUTE (Délibération n°30.03.2023.11)

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-37, 40, 41 et 45.

VU le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvé par délibération du conseil communautaire du 21/10/2019 ;

VU la délibération n°77 du conseil communautaire de Billom Communauté du 25 octobre 2021 approuvant la modification n°1 du PLUH intercommunal;

VU l'arrêté du Président de Billom Communauté, n°228/2022 du 31/05/2022, prescrivant la modification n°2 du PLUH ;

CONSIDERANT que Billom Communauté souhaite faire évoluer son PLUH dont le contenu de la modification n°2 est présenté dans le rapport de présentation transmis aux 25 communes;

CONSIDERANT la nouvelle version du projet de modification n°2 du PLUH de janvier 2023, notifiée à la commune par courrier du président de Billom Communauté du 08/02/2022.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure de modification n°2 du PLUH de Billom Communauté, le projet de modification est soumis à l'avis des communes membres de l'EPCI avant enquête publique. Les communes ont 3 mois, à réception du dossier, pour donner leur avis sur le projet de modification et transmettre leurs éventuels compléments ou observations.

En complément de la précédente notification de novembre dernier, les 25 communes sont à nouveau solliciter pour rendre un avis sur une nouvelle version du projet : courrier datant du 8 février 2023 de nouvelle notification du projet de modification n°2 du PLUH de Billom Co.

En effet, suite aux premiers retours des services de l'Etat sur la première version du projet de modification, plusieurs compléments ont dû être apportés. Une étude complémentaire de discontinuité Loi Montagne a notamment été réalisée pour les projets situés dans les communes concernées. La présentation des projets concernés par la création de STECAL a également été complétée. A noter la suppression d'un projet de STECAL sur la commune de St-Jean des Ollières.

Monsieur le Maire présente le contenu du dossier de modification n°2 du PLUH – version de janvier 2023 :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le 31.03.2023

ID : 063-216304535-20230330-3003202311-DE

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal n'émet pas d'observation sur le projet de modification n°2 du PLUH de Billom Communauté.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLUH de Billom Communauté.

Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,

Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023

Le Maire,

Jean Jacques CAVALIERE.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "VERTAIZON" at the top and "Billom Communauté" at the bottom. The signature is a cursive script that spans across the stamp.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire.**

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 6
CONTRE : 14
ABSTENTIONS : 3

AMENDES DE POLICE 2023 – SECURISATION DE LA RD70 (Délibération n°30.03.2023.12)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une proposition de sécurisation des traverses de la commune de Vertaizon a été mise en place en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme. Après discussion en commission travaux et les débats en conseil municipal, il s'agit de la D70, Route de Bouzel. Le projet consiste à prolonger le trottoir existant au niveau du giratoire jusqu'à l'Allée des Fontêtes. Les travaux consistent à :

- Poser des bordures T2,
- Reprendre la signalisation horizontale et verticale,
- Créer un cheminement piéton en sable stabilisé,

Le montant hors taxe des travaux s'élève à 27 800.00 €. Le montant de l'aide est de 7 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'

Autoriser Monsieur le Maire à lancer tous les travaux décrits ci-dessus en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

**Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023**

**Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.**



**RD70 – Route de Bouzel
Commune de VERTAIZON**

NOTICE EXPLICATIVE

DOSSIER AMENDES DE POLICE

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

État actuel :

La commune de Vertaizon est une commune du canton de Billom, de 3284 habitants (INSEE 2017).
Le territoire communal est traversé par la route départementale 2089, passant au village de Chignat (axe Clermont-Ferrand - Thiers). De ce village, la route départementale 997, continue vers Billom.
Le territoire communal est traversé par les routes départementales 4 (passant à l'ouest de la commune, en direction de Chauriat), 4a, 10 (de Chignat à Moissat), 10a, 70 (en direction de Bouzel), 70a et 340 (vers Mezel).

Problématique :

La mairie souhaite prolonger et sécuriser le cheminement piéton entre la RD997 et l'allée des Fontêtes sur la route de Bouzel.

Ce cheminement sert de liaison entre le lotissement des Fontêtes et le centre bourg de Vertaizon ainsi que les arrêts bus situés au niveau du giratoire.

Proposition :

Le projet d'aménagement consiste à prolonger le trottoir existant au niveau du giratoire jusqu'à l'allée des Fontêtes.

Les travaux consistent à :

- Poser des bordures T2
- Reprendre de la signalisation horizontale et verticale.
- Créer un cheminement piéton en sable stabilisé.

L'estimation de ces travaux selon le détail estimatif ci-joint est de 27 800 € hors taxes.

MONTANTS DE L'AIDE :

La subvention, dont le plafond est limité à 7 500 €, est accordée sur le montant hors taxes des travaux envisagés, et varie selon la population :

- Commune ou groupement de communes < 500 habitants = 75 %
- Commune ou groupement de communes entre 500 et 1500 habitants = 50 %
- Commune ou groupement de communes > 1500 habitants = 30 %

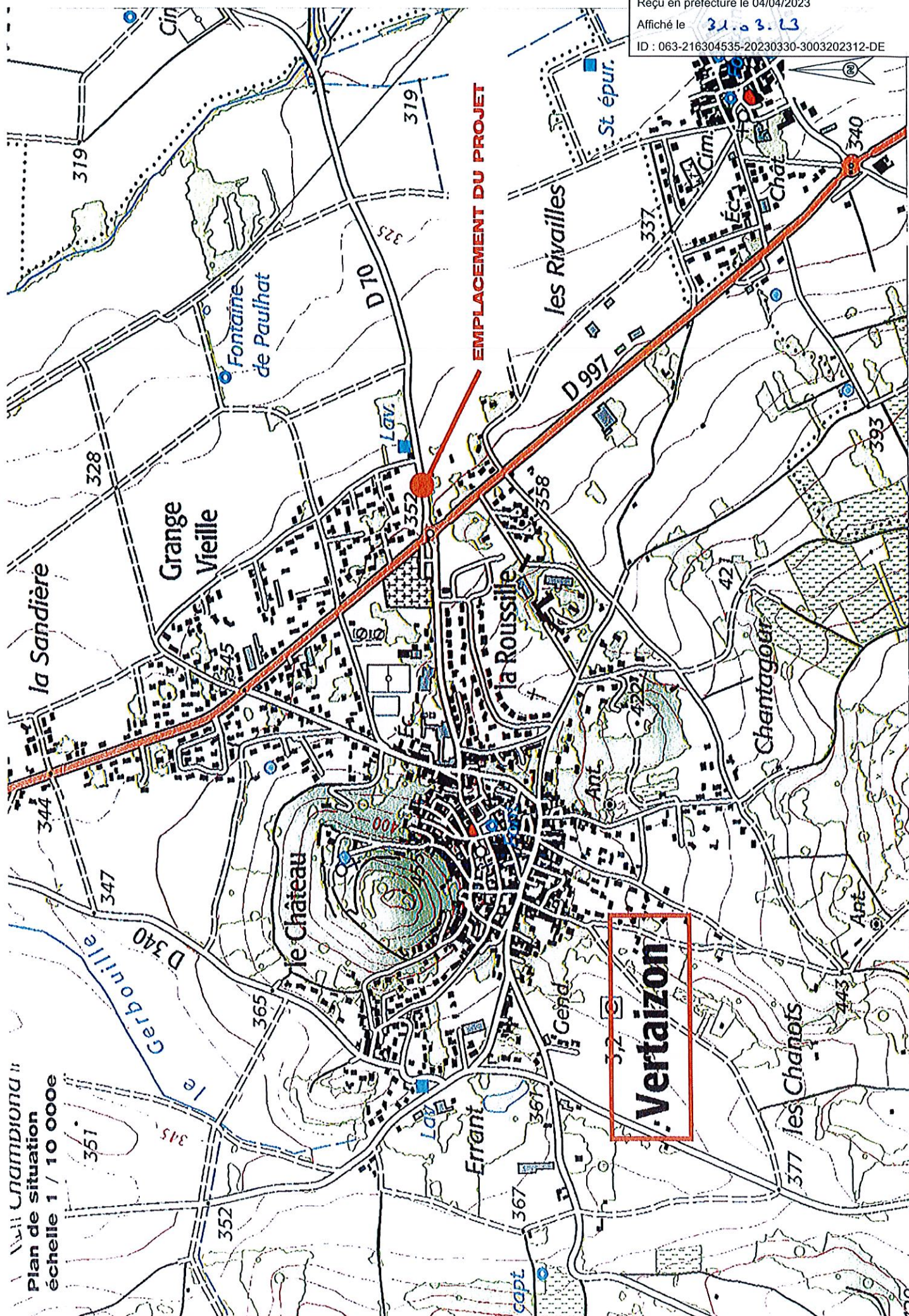
Dans le cadre de l'aide financière, la commune de Vertaizon qui compte 3284 habitants (INSEE 2017), peut prétendre à un taux de 30% du montant hors taxe des travaux, soit 7 500 €.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le 31.03.23

ID : 063-216304535-20230330-3003202312-DE



Plan de situation
échelle 1 / 10 000

Route de Bouzel				3284 habitants		
Commune de VERTAIZON				ESTIMATION SOMMAIRE (19 - 01 - 2023)		
Aménagements de sécurité						
N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT PAR ARTICLE HT	MONTANT PAR NATURE D'OUVRAGE HT
SIGNALISATION DE CHANTIER						
1	Installation et préparation du chantier	forf	1	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
2	Signalisation de chantier et alternat par feux tricolores	forf	1	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
						2 000.00 €
PLATEAU SURÉLEVÉ						
3	Décaissement de trottoir	m3	80	35.00 €	2 800.00 €	2 800.00 €
4	GNT 0/31.5	m3	80	60.00 €	4 800.00 €	4 800.00 €
5	Découpe de chaussée	ml	140	5.00 €	700.00 €	700.00 €
6	Bordures T2	ml	140	60.00 €	8 400.00 €	8 400.00 €
8	BBSG 0/10	t	10	170.00 €	1 700.00 €	1 700.00 €
9	Sable stabilisé	m²	200	30.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
15	Signalisation verticale	u	3	300.00 €	900.00 €	900.00 €
17	Marquage	forf	1	500.00 €	500.00 €	500.00 €
						25 800.00 €
Montant de l'aménagement Hors taxe						27 800.00 €
T.V.A. 20 %						5 560.00 €
Montant T.T.C.						33 360.00 €

**RD70 – Route de Bouzel
Commune de VERTAIZON
Aménagements de sécurité**

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Maire**.

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU AH Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Arnaud SERRANO, Jean Louis RAMOS, Jean Claude CHANY, Marie Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Brigitte AUZEAU, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie Josèphe CHARRIER, Magali URDICIAN Amalia QUINTON, Boris COISSARD, Sébastien DELGADO.

Présents par procuration : Frédéric VITORIA (procuration à Magali URDICIAN), Pierre SAVOCA (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Denis GRUDET (procuration à Sébastien DELGADO), Nathalie DOS SANTOS (procuration à Boris COISSARD), Jean-Yves BECHLER (procuration à Amalia QUINTON).

Secrétaire de séance : Jean Louis RAMOS (23 voix POUR).

Nombre de Membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Résultats :
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

DEMANDE DE SUBVENTION –PROJET DE PARCOURS SPORTIF CONNECTE (Délibération n°30.03.2023.13)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune de Vertaizon envisage de mettre en œuvre un projet de parcours sportif connecté sur le site où se trouve le city park. Afin de bénéficier des subventions du conseil départemental du Puy de Dôme peut apporter un financement de 60% sur le coût hors taxe du projet :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition et pose agrès	13 000.00 €	Commune de Vertaizon	7 100.00 €
Application	4 500.00 €		
Maintenance et hébergement	250.00 €	Département (60%)	10 650.00 €
TOTAL :	17 750.00 €	TOTAL :	17 750.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'

Autoriser Monsieur le Maire à lancer tous les démarches pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
Autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches utiles pour faire aboutir le projet,

**Pour extrait certifié conforme, délibération rendue exécutoire,
Fait à VERTAIZON, le 30 mars 2023**

**Le Maire,
Jean Jacques CAVALIERE.**

